

# NATIONS UNIES



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/36/332  
S/14555  
18 juin 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-sixième session  
Point 58 de la liste préliminaire<sup>x</sup>  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-sixième année

Lettre datée du 17 juin 1981, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la note, datée du 13 juin 1981, qui a été adressée par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine au sujet de la proposition vietnamienne de mettre immédiatement fin au conflit armé qui oppose les deux pays dans la zone frontalière et de tenir une troisième série d'entretiens sino-vietnamiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce qui y est jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République  
socialiste du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

<sup>x</sup> A/36/50.

A/36/332  
B/14555  
Français  
Annexe  
Page 2

En vertu du principe de rotation, c'est à Hanoi que devraient avoir lieu ces entretiens. Cependant, si la Chine y voyait quelque inconvénient, la délégation du Gouvernement vietnamien est prête à se rendre à Beijing pour y prendre part.

Nous souhaitons avoir connaissance le plus tôt possible des vues de la partie chinoise."

Hanoi, le 13 juin 1981

-----

ANNEXE

NOTE ADRESSEE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA  
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM AU MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

"Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam adresse ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et appelle l'attention de celui-ci sur ce qui suit :

Depuis la déclaration unilatérale par laquelle elles ont mis fin à la deuxième série d'entretiens sino-vietnamiens, les autorités chinoises n'ont cessé d'intensifier leur politique d'hostilité à l'égard du Viet Nam, de sorte que les relations entre les deux pays se sont encore détériorées. Depuis le début du mois de mai 1981, en particulier, les autorités chinoises ont multiplié les provocations armées et les saisies de terres dans la région frontalière, menaçant gravement la sécurité du Viet Nam et violant brutalement sa souveraineté et son intégrité territoriale. Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam somme résolument les autorités chinoises de mettre immédiatement un terme à ces actes.

Parallèlement à ces actes d'hostilité à l'égard du Viet Nam, les autorités chinoises ont intensifié leurs provocations et incursions armées en territoire lao et fourni des armes aux réactionnaires khmers en territoire thaïlandais pour qu'ils s'opposent au peuple kampuchéen, ce qui a encore aggravé la situation en Indochine et alourdi la menace pesant sur la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est.

Face à la grave situation ainsi créée par la partie chinoise et inspiré par le désir de rétablir l'amitié qui existait de longue date entre les peuples vietnamien et chinois ainsi que d'agir dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Asie, le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam propose que les deux parties :

1) Mettent immédiatement fin à leur conflit armé et à toutes les activités qui sont cause de tensions à la frontière des deux pays;

2) Engagent sans tarder une troisième série d'entretiens sino-vietnamiens, comme la partie chinoise l'a proposé dans sa note du 6 mars 1980, de manière à assurer la paix et la sécurité à la frontière des deux pays, et examinent toutes les questions intéressant chacune des parties.

Quant à la date d'ouverture de la troisième série d'entretiens, elle devrait être aussi rapprochée que possible, de préférence dans le courant du mois de juillet 1981. Toutefois, si la partie chinoise trouvait ce délai trop court, les entretiens pourraient commencer en août 1981.

